

Dans quelles langues les statuts de l'Opus Dei sont-ils disponibles ?

Les statuts de l'Opus Dei ont été promulgués par le Pape Saint Jean-Paul II en 1982. Des traductions du latin en cinq langues sont actuellement disponibles.

11 avr. 2023

Les Statuts (1982), promulgués en latin, définissent précisément la configuration juridique de la

Prélature, son organisation et ses fins. Ils sont appelés *Codex iuris particularis seu Statuta Praelaturae Sanctae Crucis et Operis Dei*. Ils peuvent être consultés ici.

Il n'existe pas de traduction officielle des statuts. Afin de faciliter leur compréhension dans d'autres langues, ils ont été traduits par des spécialistes. Ils peuvent être lus à ce jour en espagnol, anglais, italien, français et allemand.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-fr/article/dans-
quelles-langues-les-statuts-de-lopus-dei-
sont-ils-disponibles/](https://dev.opusdei.org/fr-fr/article/dans-quelles-langues-les-statuts-de-lopus-dei-sont-ils-disponibles/) (6 août 2025)